



PROCES-VERBAL D'EXAMEN

SOUTENANCE d'une THESE en vue d'être
DOCTEUR de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

- VU l'arrêté du 7 août 2006, relatif à la formation doctorale
- NOUS, Membres du jury désignés par le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, avons jugé la thèse portant sur le sujet :

Titre thèse

Soutenu le : à h – Amphi

par

Né(e) le à

Et l'avons déclaré(e) :

Ajourné(e) ou DOCTEUR de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

(Le jury ne délibère plus sur les mentions, article 19 de l'arrêté du 29 août 2016)

Discipline:.....

.....

Nouméa, le

Les membres du jury

Signatures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....